

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1299

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Lacouture - Rues Hector Berlioz et des Glycines - Construction d'égouts circulaires - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de l'eau communique au Bureau un dossier de consultation des entrepreneurs pour la réalisation, dans le cadre de la restructuration des réseaux du quartier Lacouture à Bron, de la construction d'égouts circulaires de diamètre 600, 500 et 400 mm rues Hector Berlioz et des Glycines.

L'opération d'assainissement correspondante comprendrait la réalisation de :

- 110 mètres d'égout, de diamètre 600 mm en béton armé de qualité supérieure,
- 150 mètres d'égout, de diamètre 500 mm en béton armé de qualité supérieure,
- 73 mètres d'égout, de diamètre 400 mm en béton armé de qualité supérieure,

ainsi que la reprise des branchements des propriétés riveraines.

Les prestations suivantes pourraient être réglées sur les marchés annuels à bons de commande conclus après appel d'offres par les directions de la voirie et de l'eau :

- contrôles : essais d'étanchéité, essais de compactage des tranchées, inspection télévisée,
- mission de coordination-sécurité,
- réfection définitive de chaussée.

Le projet prévoit le renforcement des égouts existants, vétustes et insuffisants. Il contribuerait à améliorer les interventions de l'exploitant et apporterait un meilleur service à l'usager.

Les travaux se dérouleraient de septembre 2003 à avril 2004.

Le marché serait conclu par voie d'appel d'offres ouvert sur offre de prix, comporterait un seul lot et pourrait être attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 et n° 2003-1087 respectivement en date des 18 mai 2001 et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis.

2° - Accepte :

a) - de traiter ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 33, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - de régler les travaux de réfection de chaussée, les essais d'étanchéité, les essais de compactage, les inspections télévisées et la prestation du coordinateur sécurité, sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau,

c) - que les offres soient examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à solliciter pour ces travaux les aides de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense sera prélevée sur le budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement sur les crédits de paiement affectés à l'opération individualisée 0131 - Bron restructuration quartier Lacouture à hauteur de 130 000 € en 2003 et 175 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,